Le CESE a adopté son avis "TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ?"

VIE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIÉE LE 11/09/2018

Saisine liée : TPE-PME, COMMENT RÉUSSIR LE PASSAGE À LA NEUTRALITÉ CARBONE ?

Groupe lié : GROUPE ENVIRONNEMENT ET NATURE

Avis rapporté par Stéphanie Goujon (groupe des personnes qualifiées) et Antoine Bonduelle (groupe environnement), section des activités économiques.

Télécharger l'avis **Télécharger la fiche communication**

L'accord de Paris sur le climat engage toute la société à agir pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour baisser drastiquement la consommation des hydrocarbures, la mobilisation de tous les acteurs s'impose, en particulier les entreprises. Or, bien qu'elles représentent la majeure partie du tissu économique, peu a été fait jusqu'à présent, pour accompagner les TPE-PME dans cette mutation.

Le cadre règlementaire, les outils financiers et les actions publiques restent avant tout adaptés aux plus grandes entreprises. Les TPE-PME, elles, manquent de temps, de moyens humains ou techniques. Pour autant, l'expérience des petites entreprises les plus avancées vers la neutralité carbone, montre les gains économiques et la dynamique positive induite par leurs actions pour l'Environnement.

Dans cet avis, le CESE s'est mis "à hauteur d'entreprise" pour amorcer les actions de protection du climat. Il identifie des solutions concrètes, prend en compte les contraintes et spécificités des TPE-PME, et privilégie les démarches reposant sur le volontariat. Gagner en compétitivité, en performance globale, tout en protégeant la planète sera un défi clé des prochaines décennies pour nos entreprises.

L'avis a été adopté avec : 170 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions

© - copyright CESE - Mai 2024